

ASSOCIATION SYNDICALE DU SOLEIL LEVANT VERNAISON

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 27 mai 2010

L'assemblée générale extraordinaire de notre Copropriété débute à 20 heures 10 avec :
- 47 copropriétaires présents ou représentés (13 procurations)

Le Président lit un message de remerciements de Mme et Mr MOURRIER aux personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur fils.

Le Président s'excuse auprès de Mr GAILLARD pour avoir omis de le remercier lors de la dernière réunion pour l'entretien des lampadaires. Il remercie également Mr PREAUX qui a préparé la projection des documents que vous pourrez voir.

Nous passons à l'ordre du jour :

➤ Réfection des chaussées – choix du devis

Lors de la dernière réunion, nous avons retenu 2 sociétés :

- Société EUROVIA VINCI
- Société EIFFAGE

Nous avons demandé :

- actualisation des devis au taux de 5,5%
- engagement forfaitaire
- description technique de la prestation Eurovia

Nous avons obtenu :

- oui pour les 2 Sociétés
- devis estimatif (engagement forfaitaire jamais utilisé pour ce type de travaux
- dossier complet communiqué par

Courrier d'Eiffage nous informant que les caractéristiques sont identiques

afin de pouvoir faire des comparaisons.

Dans le cas d'une confirmation de commande, la Sté EUROVIA demande 30% à la commande et la Sté EIFFAGE 50% ; le solde à réception de facture.

Mr FORTUNA nous donne des renseignements techniques et répond aux différentes questions.

Nous passons au vote :

47 votants :

* 46 Sté EUROVIA

* 1 NUL

➤ Calendrier de financement :

Mme BUISSON nous présente les deux possibilités de financement :

- COMPTANT, 2 chèques seront établis à l'ordre de l'Association du Soleil Levant ; 1 de 730 € correspondant à l'acompte de 30% encaissé immédiatement, le 2^{ème} de 1.702€, solde encaissé à la fin des travaux.
- EMPRUNT : toutes les explications nous sont fournies concernant les documents à fournir et à remplir (actuellement le taux du prêt est de 4,6%) (12 copropriétaires ont répondu positivement).

Après concertation avec l'ensemble des copropriétaires, le calendrier suivant est arrêté :

* appel des fonds : 15 juin

* constitution du dossier emprunt pour validation : 15 juin

Vente Propriété ISAAC –

La Mairie refusera le permis de construire de 13 logements. S'il y avait construction, nous demanderons une sortie sur le CD 15 avec réunion tripartite (Mairie, Conseil Général, Association syndicale du Soleil Levant).

Séance levée à 21 heures 30

ASSOCIATION SYNDICALE DU SOLEIL LEVANT VERNAISON

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 27 mai 2010

L'assemblée générale extraordinaire de notre Copropriété débute à 20 heures 10 avec :
- 47 copropriétaires présents ou représentés (13 procurations)

Le Président lit un message de remerciements de Mme et Mr MOURRIER aux personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur fils.

Le Président s'excuse auprès de Mr GAILLARD pour avoir omis de le remercier lors de la dernière réunion pour l'entretien des lampadaires. Il remercie également Mr PREAUX qui a préparé les documents que vous pourrez voir.

Nous passons à l'ordre du jour :

➤ Réfection des chaussées – choix du devis

Lors de la dernière réunion, nous avons retenu 2 sociétés :

- Société EUROVIA VINCI
- Société EIFFAGE

Nous avons demandé :

- actualisation des devis au taux de 5,5%
- engagement forfaitaire
- description technique de la prestation

Nous avons obtenu :

- devis à 5.5% pour les 2 Sociétés
- devis estimatif (engagement forfaitaire jamais utilisé pour ce type de travaux)
- dossier complet communiqué par Eurovia
- Courrier d'Eiffage nous informant que les caractéristiques sont identiques

afin de pouvoir faire des comparaisons.

Dans le cas d'une confirmation de commande, la Sté EUROVIA demande 30% à la commande et la Sté EIFFAGE 50% ; le solde à réception de facture.

Mr FORTUNA nous donne des renseignements techniques et répond aux différentes questions.

Nous passons au vote :

47 votants :

* 46 Sté EUROVIA

* 1 NUL

➤ Calendrier de financement :

Mme BUISSON nous présente les deux possibilités de financement :

- COMPTANT, 2 chèques seront établis à l'ordre de l'Association du Soleil Levant ; 1 de 730 € correspondant à l'acompte de 30% encaissé immédiatement, le 2^{ème} de 1.702€, solde encaissé à la fin des travaux.
- EMPRUNT : toutes les explications nous sont fournies concernant les documents à fournir et à remplir (actuellement le taux du prêt est de 4,6%) (12 copropriétaires ont répondu positivement).

Après concertation avec l'ensemble des copropriétaires, le calendrier suivant est arrêté :

* appel des fonds : 15 juin

* constitution du dossier emprunt pour validation : 15 juin

Vente Propriété ISAAC –

La Mairie refusera le permis de construire de 13 logements. S'il y avait construction, nous demanderons une sortie sur le CD 15 avec réunion tripartite (Mairie, Conseil Général, Association syndicale du Soleil Levant).

Séance levée à 21 heures 30

ASSOCIATION SYNDICALE DU SOLEIL LEVANT
94 chemin de la Rossignole – 69390 VERNAISON

Société EUROVIA
BP 29
69390 VERNAISON

A l'attention de Mr Patrick PEREZ

Vernaison, le 3 juin 2010

Références : PTN09-041V

Monsieur,

Lors de notre assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2010, la Société EUROVIA a été retenue pour la réfection des voiries et trottoirs du lotissement le Soleil Levant à Vernaison pour un montant de 119.179,29 €.

Le versement de l'acompte d'un montant de 30% vous sera établi aux alentours du 20 juin de façon à valider définitivement le devis que vous nous avez fait parvenir et établir le calendrier du début des travaux.

Vous en souhaitant bonne réception,
Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sincères salutations.

Le Président,

J.Y. BARD